

Note

« Les dix ans de l'Association des démographes du Québec (A.D.Q.) : une rétrospective »

Carmen Bellerose

Cahiers québécois de démographie, vol. 10, n° 3, 1981, p. 473-496.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/600864ar>

DOI: 10.7202/600864ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LES DIX ANS DE L'ASSOCIATION DES DÉMOGRAPHES
DU QUÉBEC (A.D.Q.): UNE RETROSPECTIVE

Carmen BELLEROSE*

L'Association des démographes du Québec est née en 1971 de la volonté d'une poignée de démographes — professeurs et étudiants du Département de démographie de l'Université de Montréal et gradués des trois ou quatre promotions existantes — qui ont voulu regrouper les personnes oeuvrant dans ce domaine dans le but:

- de resserrer les liens entre les démographes;
- de faire connaître la démographie sur le marché du travail;
- de diffuser les connaissances d'ordre démographique (Constitution de l'Association des démographes du Québec, 1980, article III).

L'Association a donc franchi en 1981 le cap de ses dix ans d'existence. Pour souligner l'événement, le Bureau de direction de l'A.D.Q. a jugé opportun de résumer dans ces quelques pages l'histoire de l'Association durant cette première décennie. Aux démographes de la première heure, une telle rétrospective rappellera et resituera dans leur contexte les péripéties de l'Association; à ceux de la dernière heure, elle donnera un aperçu global et, espérons-le, cohérent du chemin parcouru par l'Association.

Dans un premier temps, le présent article rappellera sommairement les circonstances de la fondation de l'A.D.Q., les débats constitutionnels qu'a connus l'Association, la succession des Bureaux de direction et décrira l'évolution des effectifs en regard des principaux secteurs d'activité. Dans un second temps, on cherchera à brosser un tableau aussi

* Département de santé communautaire, Hôpital du Haut-Richelieu, 920 boul. du Séminaire, St-Jean, Qc, J3A 1B7.

L'auteur est vice-présidente de l'A.D.Q. (1980-1982).

exact que possible des principales activités qui ont constitué les faits courants et parfois saillants de l'existence de l'A.D.Q. Un dernier volet fera enfin état des tentatives de regroupement, réussies ou avortées, de l'A.D.Q. avec d'autres associations.

C'est essentiellement en consultant les archives de l'A.D.Q., tels les annuaires des membres, les rapports annuels des présidents, les compte-rendus des assemblées générales annuelles et les rapports des divers comités, que nous avons obtenu ou déduit les informations pertinentes à cet article¹.

Celui-ci n'a pas la prétention de faire un bilan au sens strict du terme, du vécu de l'Association: les bribes d'information disponibles ne permettaient pas en effet de nuancer nos réflexions en ce sens et l'auteur, n'ayant pas toujours suivi de très près les activités de l'A.D.Q., pouvait difficilement apprécier la situation au-delà des informations disponibles. L'article ne vise donc qu'à présenter un tour d'horizon le plus objectif possible de ce qu'a été l'A.D.Q. au cours de sa première décennie d'existence.

1. Le caractère de l'A.D.Q.

1.1 La fondation

La démographie comme discipline universitaire existait depuis peu au Québec (C. Lalonde, 1980) lorsque se tint la réunion de fondation de l'A.D.Q., le 29 mai 1971, à l'Université de Montréal. Les 18 démographes présents, professeurs, diplômés et étudiants, y adoptèrent alors la première constitution de l'A.D.Q., dont un projet avait été élaboré par un comité promoteur de cinq membres, et élirent le premier Bureau de direction de l'Association. Une demande d'enregistrement légal fut plus tard signée par les membres présents à l'assemblée générale de mai 1973 de sorte que l'Association, après trois ans d'existence, fut enregistrée en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies, ce qui offrait l'avantage de protéger le nom de l'Association.

1.2 Les débats constitutionnels

La première version de la constitution de l'A.D.Q. fit l'objet du premier numéro du Bulletin de l'Association des démographes du Québec (1971). Elle fut par la suite amendée à quatre reprises, soit en 1973,

1. Nous aurions préféré soumettre au préalable notre synthèse historique aux plus anciens membres de l'Association lorsqu'ils ont été des "fans" assidus de celle-ci, mais le temps nous a pressée. C'est pourquoi nous nous excusons d'avance de toute erreur ou omission, en espérant toutefois le cas échéant qu'elles seront rapportées à l'auteur de l'article qui en demeure la seule responsable.

Tableau 1
Articles de la Constitution de l'A.D.O. selon
le thème et le sujet, versions de 1971 et 1980;
nature des amendements apportés, selon le calendrier

THÈME	SUIJET	ARTICLE		AMENDEMENT				
		1971	1980	Nature	Calendrier			
					1973	1976	1979	1980
Caractéristiques de l'Association	Nom	I	I					
	Siège social	II	II	M		x		
	But	III	III					
	Caractère non lucratif	-	IV	N			x	
	Langue	IV	V					
	Aire de recrutement	V	VI					
Les Membres	Catégories de membre	VI	-	A		x		
	Conditions d'admission	VII	VII	M			x	
	Cotisation	VIII	VIII	M		x	x	
	Suspension ou renvoi	IX	IX	M				x
Le Bureau de direction (B.D.)	Composition	X	X	M		x	x	
	Termes sexisés	-	XI	N				x
	Election des membres	XI	XII					
	et fin de mandat	-	XII	N			x	x
	Calendrier du mandat	XII	XIII	M		x		
	et vacance à un poste	XII	XXII	M		x	x	
	Fréquence des réunions	XIII	XXIII					
	Quorum	XIV	XXIV					
	Absence	XV	XXV					
	Fonctions du Président	XVI	XIV	M				x
	du Vice-président	-	XV	N				x
	du secrétaire-	XVII	XVI	M				x
	trésorier	XVII	XVII	M				x
	des conseillers	XVIII	XVIII	M				x
	Autres tâches	-	XIX	N				x
Comité de sélection	XIX		A				x	
Durée maximale d'un mandat	XX	XXVI	M				x	
Pouvoirs du Bureau de direction	-	XX	M				x	
Responsabilité du Bureau de direction	-	XXI	M				x	
L'Assemblée générale (A.G.)	Fréquence et date de l'assemblée générale	XXI	XXVII					
	Convocation	XXII	XXVIII	M			x	
	Quorum	XXIII	XXIX					
	Assemblée spéciale	XXIV	XXX	M				x
	Modification de la Constitution	XXV	XXXI					
	Dissolution de l'Association	XXVI	XXXII					
	Entrée en vigueur de la Constitution	XXVII	XXXIII					
	Procédure d'assemblée	XXVIII	XXXIV					

Légendes: A: Article de la constitution de 1971 aboli
N: Nouvel article
M: Article de la constitution de 1971 modifié

1976, 1979 et 1980, selon le calendrier et sur les sujets spécifiés au tableau 1. Les principales réformes, du moins celles qui suscitèrent les plus longs débats, sinon les plus animés, furent sans contredit celles de 1976. D'ailleurs un comité spécial sur la constitution avait été formé à l'époque pour préparer les amendements. La dernière version de la constitution de l'A.D.Q. date donc de novembre 1980 (voir annexe 1) et il n'est pas exclu que la prochaine assemblée générale de 1982 ait à se prononcer sur certains autres amendements. Outre ces modifications à la constitution, l'Assemblée générale adoptait aussi certains règlements (l'un concernant le remboursement des frais de déplacement et trois autres concernant des points d'éthique).

1.3 Les Bureaux de direction

Depuis ses origines, onze Bureaux de direction ont tour à tour présidé aux destinées de l'A.D.Q. Pour le bénéfice des démographes du Québec, il serait intéressant de rappeler la composition de chacun de ces bureaux, sans pour autant laisser entendre que seuls ces individus ont contribué à la vie de l'Association (voir tableau 2). En effet, compte tenu de la nature des diverses activités de l'A.D.Q., il a fallu compter sur la participation fréquente de nombreux membres pour maintenir un certain roulement des opérations, comme on le constatera plus loin.

1.4 Les membres

Selon la constitution de l'A.D.Q.:

Peut devenir membre toute personne qui remplit au moins l'une des conditions suivantes:

- posséder une formation universitaire en démographie;
- consacrer la majeure partie de son temps à la démographie;
- avoir apporté une contribution appréciable à la démographie... (Constitution de l'Association des démographes du Québec, 1980, article VII).

La constitution précise également que l'aire de recrutement de l'Association ne se limite pas au Québec, mais s'étend à toutes les régions où résident les démographes qu'intéresse l'Association. Néanmoins la proportion de membres qui résident et/ou travaillent au Québec a toujours fluctué autour de 80% comme en fait foi le tableau 3. De plus, sans connaître l'effectif réel de ceux qui sont admissibles à devenir membre de l'A.D.Q., il est raisonnable de croire qu'au Québec, la très grande majorité des démographes sont membres de l'A.D.Q.

Les annuaires des membres révèlent que, de 18 personnes qui assistaient à la réunion de fondation en 1971, le nombre de membres est passé à presque 140 en 1981. En fait, comme l'illustre le tableau 3, dès 1977, l'A.D.Q. dépassait les 130 membres et son effectif a presque toujours oscillé depuis entre 130 et 140 membres avec une proportion de

Tableau 2
Composition des Bureaux de direction de l'A.D.Q., 1971-1981

Période du mandat ^a	Poste						
	Président	V. Président	Secrétaire	Trésorier	Conseillers		
1971	H. Charbonneau	R. Maheu	L. Aubert		M. Amyot	D. Dufour	
1972	R. Maheu	M. Amyot	L. Aubert		E. L.-Adamcyk	R. Lachapelle	
1973 - 1974	R. Maheu	M. Amyot	P. Levasseur		E. L.-Adamcyk	R. Lachapelle	A. Piérard
1974 - 1975	M. Amyot	V. Piché	P. Levasseur		M. Robillard	M. Baillargeon	A. Piérard
1975 - 1976	V. Piché	R. Lachapelle	R. Rémillard		M. Robillard	M. Baillargeon	D. Vanasse
1976 - 1977	R. Lachapelle	N. Robitaille	N. Carrière	R. Rémillard	Y. Lavoie	G. Caldwell	D. Vanasse
1977 - 1978	A. Piérard	L. Frenette	N. Carrière	L. Normandeau	Y. Lavoie	G. Caldwell	D. Vanasse
1978 - 1979	A. Piérard D. Dufour	D. Dufour J. Lachapelle ^b	J. Lachapelle S. Messier ^b	L. Normandeau	L. Michon	R. Boulard	L. Roy
1979 - 1980	J. Lachapelle	A. Emond	S. Messier	B. Desjardins	L. Michon	R. Boulard	R. Bourbeau L. Aubert
1980 - 1981	J. Lachapelle	C. Benjamin C. Bellerose ^b	S. Messier	B. Desjardins	S. Joe	Y. Courville	L. Aubert
1981 - 1982	S. Messier	C. Bellerose	P. Marchand	J. La Haye	S. Joe	Y. Courville	P. Lafontaine

- a. Sauf pour les années 1971 et 1972 pour lesquelles le mandat des Bureaux de direction correspondait à l'année civile, la période couverte par chacun des mandats s'étend du 1er juillet au 30 juin.
- b. A remplacé, en cours de mandat, le titulaire démissionnaire.

femmes se maintenant entre 27% et 34%². Il semble donc que le nombre de membres de l'A.D.Q. ait atteint un certain plateau. S'il faut s'en préoccuper, la situation n'en est pas encore alarmante. Il faut en effet, d'une part, considérer le fait qu'il n'existe au Québec qu'un centre de formation spécifique en démographie et que l'effectif des différentes promotions est peu élevé; d'autre part, l'effervescence des débuts passée, il fallait s'attendre à ce que des membres négligent de renouveler leur adhésion en raison d'un désintéressement, soit pour l'association, soit pour la démographie.

Quant aux caractéristiques des membres, en terme d'occupation et de statut (étudiant ou non), les annuaires s'avèrent peu révélateurs à ce sujet. Tout au plus y trouve-t-on, règle générale mais non absolue, l'adresse de l'employeur ou de l'établissement auquel est rattaché le membre. Grâce à ces quelques informations et à notre connaissance personnelle du va-et-vient des membres, nous avons tant bien que mal tenté de retracer l'évolution des effectifs en distinguant les divers milieux de travail, ce que résumant les tableaux 3 et 4. On observe ainsi qu'au Québec, le Département de démographie de l'Université de Montréal fournit le groupe de membres le plus important³. Le secteur des organismes et ministères gouvernementaux représente désormais le second bassin de membres.

Jusqu'en 1978, les secteurs para-public et universitaire du Québec occupaient la troisième place au classement, mais l'instauration de Départements de santé communautaire dans 32 Centres hospitaliers du Québec, dont un certain nombre engagèrent des démographes, donna la préséance au secteur para-public. Quant au secteur regroupant les organismes divers, et qui n'a jamais accueilli un grand nombre de démographes, il eut toujours, malgré tout, quelques représentants au sein de l'A.D.Q.

2. Les activités de l'A.D.Q.

Pour atteindre ses objectifs, l'Association s'est engagée dans une série d'activités dont les pivots demeurent cependant la publication d'une revue scientifique, Les Cahiers québécois de démographie et l'organisation annuelle d'un congrès. Elle publie aussi régulièrement un bulletin de liaison entre ses membres, Les Echos de l'A.D.Q., en plus d'offrir des services tels une revue de presse, un système d'information sur les offres d'emploi et un annuaire des membres. Quant aux autres activités, elles ont

-
2. Précisons cependant qu'une évaluation des effectifs à l'aide des annuaires sous-estime légèrement le nombre réel des membres dans la mesure où certains peuvent s'ajouter après la mise en marche du processus de production des annuaires.
 3. Professeurs, chercheurs, étudiants. L'importance de ce dernier secteur est légèrement gonflée du fait qu'on y a classé les quelques membres inconnus de l'auteur pour lesquels le bottin n'indiquait que l'adresse du domicile.

Tableau 3
Répartition des membres de l'A.D.Q. selon le sexe,
le lieu de travail ou d'études et le secteur d'activité, 1973 à 1980

	Années								
	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	
Sexe									
Masculin	43	66	87	88	97	90	92	90	
Féminin	18	25	33	33	35	34	41	47	
Total	61	91	120	121	132	124	133	137	
Proportion (%) des membres féminins	30	27	27	27	27	27	31	34	
Lieu de travail ou d'études¹									
Québec	N	47	73	96	91	103	103	110	116
	%	77	80	80	75	78	83	83	85
Canada (sauf Québec)	N	11	16	21	24	24	16	16	14
	%	18	18	18	20	18	13	12	10
Autres pays	N	3	2	3	6	5	5	7	7
	%	5	2	2	5	4	4	5	5
Secteur d'activité²									
Gouvernements: du Québec		21	24	28	22	31	31	34	33
	du Canada	7	9	13	16	16	11	8	9
Para-public (Québec)		4	5	6	11	14	14	17	16
Universités et écoles spécialisées	Département de démographie (Université de Montréal) ³	16	33	48	45	42	39	40	49
	Autres du Québec	5	9	10	9	11	15	13	12
	Autres du Canada	1	4	4	4	5	4	6	4
	Autres pays	3	2	3	6	5	2	3	2
	Organismes divers								
Membres non disponibles sur le marché du travail	Du Québec	1	2	4	4	5	4	5	5
	Du Canada	3	3	4	4	3	1		
	De l'étranger						3	4	5
	Au Québec							1	1
	Au Canada							2	1

Source: Annuaire des membres de l'A.D.Q., 1973 à 1980.

1. Pour chaque lieu, le nombre correspond au total des individus de l'ensemble des secteurs d'activité identifiés plus bas, bien que pour certains, le lieu de travail ne correspondait pas toujours à la localisation géographique de leur secteur d'activité (ex.: CRDI et Gouvernement fédéral).
2. Pour le détail de chacun des secteurs d'activité, voir le tableau 4.
3. Nombre légèrement surestimé car les membres n'ayant que l'adresse de leur domicile inscrite à l'annuaire, sans mention du lieu de travail ou d'études, étaient considérés comme étudiants ou chercheurs au Département sauf si l'auteur connaissait, le cas échéant, leur secteur d'activité.

Tableau 4
Répartition détaillée des différents secteurs d'activité
des membres de l'A.D.Q., 1973 à 1980

Secteur d'activité	Ministère, organisme ou institution	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
AU QUEBEC									
Public	Ministère de l'Éducation
	Ministère des Affaires sociales
	Ministère du Travail
	Ministère de l'Immigration
	Ministère non spécifié
	Régie de la langue française
	Conseil du statut de la femme
	Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.)
Para-public	Bureau de la statistique du Québec (B.S.Q.)
	Etablissements de santé: C.R.S.S.S. C.H.-D.S.C. C.L.S.C. C.H.
Organismes divers	Commission ou Conseil scolaire; Cegep Municipalités
	Bell Canada Hydro Québec Centraide Suco Institut de recherche en sciences politiques Office de la construction du Québec Office des professions Association des travailleurs près de Montréal Commission de formation professionnelle de l'Outaouais
Universités et écoles spécialisées	U. de Montréal: Département de démographie autres départements
	U. Laval
	U. de Sherbrooke
	U. Bishop's
	U. du Québec: siège social à Trois-Rivières à Chicoutimi à Montréal I.N.R.S.
	Hautes études commerciales (H.E.C.) Ecole nationale d'administration publique (E.N.A.P.)
AILLEURS AU CANADA									
Gouvernement	Statistique Canada
	Santé et Bien Être, Canada
	Industrie et Commerce, Canada
	Environnement, Canada
	Travaux publics, Canada
	Main-d'oeuvre et Immigration, Canada
	Affaires indiennes, Canada
	Affaires urbaines, Canada
	Conseil du trésor
	Non précisés, Canada
	Statistic Center, Ontario
Organismes divers	Informatica Ltd. Centre de recherches et de développement international (C.R.D.I.)
	Universités
Universités	Western Ontario
	Ottawa
	Alberta
	Moncton, Nouveau-Brunswick
	Carleton
	Brock

Source: Annuaire des membres: 1973 à 1980

jusqu'à maintenant porté sur la mise en oeuvre de certains comités d'étude au sein de l'A.D.Q., l'organisation d'un colloque sur l'avenir des groupes linguistiques au Québec, des représentations auprès d'organismes divers et l'implication dans quelques débats publics. Nous rappellerons plus loin certains détails relatifs à ce dernier groupe d'activités, mais auparavant nous traiterons des publications de l'A.D.Q. et de son congrès annuel.

2.1 Cahiers québécois de démographie

Les Cahiers sont nés en 1971, sous le nom de Bulletin des démographes du Québec; ce n'est qu'en 1975 qu'ils adoptèrent leur nom actuel. Plus qu'un changement de nom, cette transformation visait une modification du contenu et une amélioration de la présentation de la revue: on y retirait la chronique d'information aux membres (Les Echos) et accentuait le caractère scientifique de la publication. Des efforts constants ont été faits en ce sens aboutissant, en 1980, à l'élaboration d'une structure organisationnelle comprenant un comité de rédaction, un comité de lecture, un comité de publication et enfin une équipe technique.

La revue poursuit deux objectifs principaux: faire connaître les travaux et les résultats des travaux réalisés par les membres et quelquefois par des non-membres de l'A.D.Q. et permettre, via la publication des travaux, des échanges d'ordre scientifique entre les auteurs et les lecteurs des Cahiers.

Les Cahiers sont financés à même la cotisation des membres et des coûts d'abonnement sont fixés pour les non-membres. Depuis 1973, un des numéros annuels regroupe les textes des conférences présentées dans le cadre de la section de démographie du congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) et cet organisme en défraie les coûts, ce qui allège d'autant les frais annuels de production. D'autres démarches ont été faites auprès d'organismes divers tels le ministère québécois du Travail et de la Main-d'Oeuvre, le Conseil national des arts, la Commission canadienne pour l'année de l'enfant afin d'obtenir des subventions pour la revue elle-même ou pour la publication de certains numéros thématiques; règle générale, ces démarches sont demeurées sans succès. L'équipe des Cahiers continue à chercher un support financier auprès d'autres organismes. A titre d'exemple, une demande a été récemment formulée auprès du Service de la recherche universitaire du ministère de l'Éducation du Québec.

A l'origine, c'est-à-dire de 1971 à 1975 inclusivement, la revue paraissait selon une fréquence trimestrielle; en raison justement des coûts élevés de production, les publications se sont espacées en 1976. Ainsi depuis le volume 5, trois numéros paraissent annuellement: l'un d'eux est préparé en collaboration avec le Département de démographie de l'Université de Montréal, depuis 1980; un second regroupe les textes des conférences de la section de démographie de l'ACFAS. En date de janvier 1981, neuf volumes avaient été publiés totalisant 38 numéros et comprenant 272 articles rédigés par 140 auteurs différents, individus ou organismes⁴.

4. Un index des volumes 1 à 9 a d'ailleurs été produit à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Association (9, spécial, décembre 1980).

Quelques uns de ces numéros se sont inspirés ou ont profité de la conjoncture sociale pour adopter certains thèmes. C'est ainsi:

- qu'un numéro fut consacré à la natalité, à l'enfance et à la famille à l'occasion de l'année internationale de l'enfant (8-2, août 1979);
- qu'un numéro spécial fut publié à l'occasion de l'année de la femme (4, spécial, décembre 1975);
- qu'un numéro rapporte les principales communications de la conférence tenue à Bucarest lors de l'année mondiale de la population (3, spécial 2, décembre 1974).

D'autres rappellent certains moments importants dans la vie de l'Association; il s'agit des numéros consacrés:

- au "Colloque sur l'avenir des groupes linguistiques au Québec" organisé par l'A.D.Q. en collaboration avec d'autres groupes (2, spécial 2, novembre 1973 et 3-1, mars 1974);
- au colloque international organisé sur le Département de démographie de l'Université de Montréal à l'occasion de son 10^e anniversaire, avec la collaboration de l'A.D.Q. et ayant pour thème La démographie et les problèmes actuels (5-1, spécial, mars 1976).

La revue a maintenant un tirage d'environ 275 exemplaires par numéro, destinés aux quelque 140 membres de l'A.D.Q. et 60 abonnés non-membres, de même qu'aux acheteurs à l'unité. Les abonnés non-membres se retrouvent principalement au sein des bibliothèques universitaires québécoises, canadiennes et même françaises ou belges, des bibliothèques de collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep), de certains organismes internationaux, des médias, des institutions para-publiques de santé et évidemment des différents ministères ou autres organismes gouvernementaux au Québec et au Canada.

Les résumés des articles des Cahiers figurent dans la Revue des revues démographiques publiée par le Comité international de la coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED).

2.2 Bulletin de liaison: les Echos

Afin de maintenir entre les membres le meilleur contact possible, une simple chronique du Bulletin devenait, lors de la conversion de celui-ci en Cahiers, une publication indépendante prenant la forme d'un bulletin d'information et intitulé Echos de l'A.D.Q. Cette publication offre aux membres l'occasion de s'informer de leurs activités professionnelles (recherches en cours, rencontres des chapitres locaux, changements d'emploi, participation à des congrès), au Bureau de direction de l'A.D.Q.

ou aux divers comités, de faire part aux membres de leurs activités et des événements d'intérêt démographique en vue. Les Echos, qui semblent susciter toujours beaucoup d'intérêt, ont été publiés régulièrement depuis 1975, à raison de 2 ou 3 numéros par année, grâce à la collaboration de correspondants à Montréal (dont un de l'Université), Québec et Ottawa, qui constituent en fait les trois principaux pôles d'attraction de la main-d'oeuvre en démographie. Le travail des collaborateurs requiert une bonne dose d'énergie et repose essentiellement sur la collaboration de l'ensemble des membres de l'Association.

2.3 Participation au congrès de l'ACFAS

Dès la première année d'existence de l'A.D.Q., ses membres manifestèrent leur intérêt pour l'organisation annuelle de mini-congrès scientifiques. C'est ainsi qu'en 1972 l'A.D.Q. organisait une section de démographie dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) dont elle devenait, par ailleurs, une société membre en 1973. Cette initiative est devenue tradition puisqu'en dix ans l'A.D.Q. ne s'est retirée qu'une seule fois, en 1975, de l'organisation du congrès, d'une part parce que celui-ci se tenait dans un centre trop éloigné (Moncton, Nouveau-Brunswick), mais surtout parce que ses énergies étaient canalisées dans l'organisation du Colloque international de Montréal sur "La démographie et les problèmes actuels", qui se tenait à la même période que celui de l'ACFAS.

Les assemblées générales se tiennent habituellement au moment de ce congrès et dès celle de 1973, les membres adoptaient une proposition selon laquelle les communications présentées lors du congrès fassent l'objet d'un numéro du Bulletin devenu Les Cahiers. L'adhésion de l'A.D.Q. à l'ACFAS a d'ailleurs sans doute favorisé le fait que celle-ci assume, par voie de subvention, depuis 1973, les coûts de production des Bulletins et Cahiers consacrés aux conférences de la section de démographie de l'ACFAS. Le fait que la demande de subvention doit être répétée annuellement et qu'elle n'a jamais été refusée à l'A.D.Q. témoigne sans doute à la fois de la qualité des Cahiers et de celle des communications présentées dans le cadre de ce congrès.

Jusqu'à maintenant, les communications présentées aux différents congrès de l'ACFAS ont été regroupées en deux parties: d'une part, des communications axées sur un ou des thèmes précis et d'autre part, celles portant sur d'autres sujets propres à la démographie. Le tableau 5 retrace chronologiquement le ou les thèmes abordés à chacun de ces congrès, de même que le nombre de communications thématiques et générales présentées. On y retrouve également le nom des différents endroits où ont eu lieu ces congrès, de même que le numéro de la publication consacrée à ces communications.

La participation des membres au congrès a toujours été fonction du lieu où se tenait celui-ci, les villes de Québec et Montréal attirant généralement les plus grandes assistances. Néanmoins, le dynamisme de la section de démographie du congrès n'a jamais manqué, comme en fait foi le nombre de communications présentées annuellement.

Tableau 5
Participation de l'A.D.Q. à l'organisation de la section de démographie,
du congrès de l'ACFAS; lieux, thèmes et nombre de
communications, par année, 1972-1981

Année	Lieu du congrès	Thèmes	Nombre de communications publiées			Publication
			Thématiques	Générales	Total	
1972	Ottawa	Libres	Non disponible			Aucune
1973	Montréal	Prévisions démographiques	10	3	13	Bulletin, Vol. 2, no 1
1974	Québec	Fécondité	7	3	10	Bulletin, Vol. 3, no 1
1976	Sherbrooke	Migrations	5			Cahiers, Vol. 5, no 3
		Avenir des prévisions démographiques	3	5	13	
1977	Trois-Rivières	Démolinguistique	5			Cahiers, Vol. 6, no 3
		Démographie au service de la prise de décision	3	4	12	
1978	Ottawa	Démographie et santé	3			Cahiers, Vol. 7, no 3
		Sources et politiques de population	5	2	10	
1979	Québec	Démographie historique	7	4	11	Cahiers, Vol. 8, no 3
1980	Montréal	Démographie et travail	6	3	9	Cahiers, Vol. 9, no 2
1981	Sherbrooke	Pour ou contre une politique nataliste au Québec	8	3	11	Cahiers, Vol. 10, no 2

2.4 Activités diverses de l'A.D.Q.

L'A.D.Q. s'est consacrée à d'autres types d'activités que celles qui viennent d'être décrites; nous en rappellerons les principales.

2.4.1 Chapitres locaux

En regard de l'objectif visant à resserrer les liens entre les membres, il y eut, en 1973, mise sur pied de "chapitres locaux", c'est-à-dire de regroupements régionaux de démographes chargés d'initier des rencontres entre démographes en dehors de l'assemblée générale annuelle. En plus de permettre un échange entre les membres, ces rencontres pouvaient créer l'occasion d'amener l'Association à certaines prises de conscience et éventuellement à certaines prises de position. L'organisation de ces réunions est laissée à la discrétion de chaque regroupement; leur fréquence n'est pas très régulière et dépend, de façon générale, de l'émergence d'un problème précis ou d'une préoccupation spécifique. Entre autres choses, les chapitres locaux ont été consultés par le Comité sur les politiques de population de l'A.D.Q. et se sont intéressés à la question des débouchés en démographie de même qu'à celle de la situation des démographes dans la fonction publique. Les chapitres locaux ont à l'occasion permis à des membres d'exposer leurs travaux et une partie de leurs activités professionnelles.

2.4.2 Les comités

Pour faire l'étude de certaines questions précises ou pour énoncer et justifier certaines prises de position, l'Association a créé un certain nombre de comités dont nous rappellerons brièvement les mandats et les réalisations. Il faut en effet préciser que ces comités, s'ils ont existé de façon officielle parce que créés lors d'une assemblée générale, ont parfois fonctionné, du moins pour certains d'entre eux, d'une façon plus ou moins formelle de sorte que les archives sont peu révélatrices à leur sujet.

Nous avons retracé quatre comités: un sur les politiques de population, un sur les sources d'information, un sur la formation en démographie et un sur l'Institut québécois d'études démographiques.

a) Comité sur les politiques de population

Créé en 1974, ce comité avait pour mandat de réfléchir sur les dimensions politiques des phénomènes démographiques afin de fournir des documents de travail au Bureau de direction et faciliter ainsi les interventions publiques. En fait, le plan de travail de ce comité a été modifié par la publication, en 1975, du Livre vert du gouvernement canadien sur l'immigration, auquel le comité a réagi en adressant un mémoire au comité mixte du Parlement sur la politique d'immigration. Ce mémoire a été largement diffusé, notamment dans les Cahiers (1975).

Précisons toutefois que ce document ne constituait pas une prise de position formelle de l'A.D.Q.; en effet, suite à une tentative

de consultation auprès des membres, par le biais des chapitres locaux, le comité a pu constater que le consensus n'existait pas sur la nature de la prise de position publique de l'A.D.Q., ni d'ailleurs, semble-t-il, sur ce que devait être une politique de population. Le mémoire, bien que présenté par le président de l'A.D.Q., n'engageait donc que la responsabilité de ses auteurs.

Créé pour être un comité permanent, celui-ci fut aboli en 1978 parce qu'il ne semblait manifestement plus rencontrer l'intérêt des membres. Il est possible toutefois qu'il refasse surface en 1982, car le gouvernement du Québec a chargé un comité interministériel de préparer un projet de politique de population et d'immigration pour l'été 1982, ce qui pourrait raviver l'intérêt des démographes pour cette question.

b) Comité sur les sources d'informations

Créé à peu près en même temps que le Comité sur les politiques de population, ce comité avait comme mandat de faire des recommandations auprès des diverses sources d'information à caractère démographique tels Statistique Canada et le Registre de la population du ministère des Affaires sociales. On doit à ce comité la rédaction d'un mémoire envoyé à Statistique Canada en juin 1975, résumant les critiques des membres de l'A.D.Q. à l'égard du recensement de 1971 et faisant des suggestions en vue d'améliorer le contenu de celui de 1981 et d'en faciliter l'utilisation. Les Cahiers (1975) publiait ce mémoire auquel répondait Statistique Canada dans une lettre reproduite aussi dans les Cahiers (1976).

Quant aux données de l'état civil, bien qu'elles aient fait, elles aussi, l'objet de recommandations de la part de l'A.D.Q., il ne semble pas que celles-ci se soient situées dans le cadre des travaux de ce comité, pas plus d'ailleurs que les recommandations subséquentes faites à Statistique Canada concernant l'état matrimonial pour le recensement de 1981. Le comité fut aboli en 1978.

c) Comité sur la formation en démographie

Créé en 1976, ce comité avait comme mandat:

- de décrire et d'analyser l'évolution et les caractéristiques dominantes du programme d'enseignement du Département de démographie de l'Université de Montréal;
- d'identifier et de décrire les divers milieux de travail des démographes québécois, la nature de leurs activités, spécialement celles qui font appel à des connaissances démographiques et les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur fonction;
- de proposer des modifications au programme d'enseignement du Département de démographie de manière à ce que le programme corresponde mieux aux exigences des milieux de travail actuels et anticipés des démographes.

Le mandat de ce comité était assez délicat. Après quelques tentatives de fonctionnement, le Bureau de direction de l'A.D.Q. n'a pas cru opportun de maintenir ce comité, la compétence de l'Association ne pouvant décidément pas se substituer, disait-il, à celle du Département. Le comité était aboli en 1978.

d) Comité sur l'Institut québécois d'études démographiques

Dès 1969, avant même la création de l'A.D.Q., Jacques Henripin lançait l'idée d'un Institut québécois d'études démographiques. Cette question suscita aussi l'intérêt de l'A.D.Q. qui prépara en 1972 un dossier relatif à cette question et l'acheminait au Premier ministre du Québec de même qu'à diverses personnalités politiques et autres. L'A.D.Q. créait en même temps un comité ad hoc pour étudier davantage cette question et promouvoir la création d'un tel institut auprès des instances gouvernementales.

Les démarches de ce comité au cours des années ont consisté essentiellement à établir des contacts directs mais intermittents avec les autorités du ministère de l'Immigration du Québec. On prétend que ce dossier aurait généralement bénéficié d'un accueil favorable auprès des ministres ou sous-ministres qui se sont succédés au ministère de l'Immigration, mais la conjoncture n'a jamais vraiment été propice à la création d'un tel institut; selon les archives, les derniers contacts avec le ministère remontent à 1979. Le comité, comme mécanisme, existe toujours sans que personne n'y siège. En fait, les Bureaux de direction de l'A.D.Q. semblent vouloir assumer la responsabilité de ce dossier et ce, tant que le besoin de reprendre les travaux du comité ne se fera pas sentir.

2.4.3 Représentations auprès d'organismes et implications dans les débats publics

Cette question a été indirectement abordée lors du rappel du travail des comités dont fait état la section précédente. Néanmoins, nous aimerions maintenant reprendre ces éléments et en rajouter quelques autres afin de mieux mettre en évidence le rôle public joué par l'A.D.Q., que ce soit par des représentations auprès d'organismes divers ou, plus directement, par son implication dans certains débats publics.

En terme de recommandations, mentionnons:

- le mémoire de l'A.D.Q. présenté en 1974 au ministère des Affaires sociales du Québec concernant le projet de règlements de la Loi de la protection de la santé publique. Ce mémoire portait principalement sur les formulaires de déclaration de naissance, mariage, décès et mortinaissance et la plupart de ses recommandations ont été retenues. Ce mémoire a été publié dans le Bulletin (1973).
- le mémoire présenté à Statistique Canada en 1975 par le comité de l'A.D.Q. sur les sources d'informations et les recommandations répétées concernant la définition de la variable état matrimonial retenue au recensement de 1981.

Quant à l'implication de l'A.D.Q. dans certains débats publics, on peut retenir deux secteurs d'intervention: les politiques de population et le débat linguistique au Québec.

- Dans le cadre des politiques de population, l'A.D.Q. est intervenue en 1975 dans le débat au niveau provincial en envoyant au ministère de l'Immigration du Québec ses Considérations sur les problèmes de populations et de ressources humaines au Québec dans le cadre de consultations préalables à la rédaction du Livre brun sur une problématique des ressources humaines au Québec; elle a également participé au colloque organisé par ce ministère sur ce sujet. Au niveau fédéral, l'A.D.Q. a participé aux discussions sur le Livre vert sur l'immigration en déposant un mémoire préparé par son comité sur les politiques de population.
- Dans le cadre du débat linguistique, l'implication de l'A.D.Q. remonte à 1974 par la présentation au gouvernement du Québec d'un mémoire sur le projet de loi 22 portant sur la langue, et la participation à la Commission parlementaire sur l'étude de ce projet de loi: le texte de cette participation à la commission a paru dans le Bulletin (1974). Avec le changement de gouvernement survenu en 1976, le débat linguistique refit surface avec le projet de loi 1 sur la Charte de la langue française du Québec. Le Bureau de direction de l'A.D.Q. reçut le mandat de son assemblée générale, en 1977, de réunir un certain nombre de membres et de préparer un mémoire concernant ce projet de loi, qu'elle présenta à la Commission parlementaire sur la langue, en 1977. La participation de l'A.D.Q. à ce débat aura eu des conséquences puisque l'amendement proposé par l'A.D.Q. au projet de loi 1, devenu par la suite la loi 101, sans être admis comme tel dans le texte de la loi, n'en a pas moins été utile à la définition même du mandat du Conseil de la langue française, en ce qui a trait à la surveillance de l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Le débat sur la question de l'avenir des groupes linguistiques s'est étendu à l'intérieur des rangs de l'Association, dont les membres ne partageaient pas tous le même avis; un dossier spécial, regroupant les écrits des membres sur cette question parut à l'époque (1977) et fut distribué aux membres de l'Association.

2.4.4 Colloques

Il faut finalement mettre en évidence le fait qu'en dehors de sa participation annuelle au congrès de l'ACFAS, l'A.D.Q. a organisé, à l'automne 1973, un colloque ouvert au public sur L'avenir des groupes linguistiques au Québec, auquel participèrent environ 300 personnes. Ce colloque a connu un vif succès grâce à l'aide financière de l'ACFAS et à la participation du Département de démographie de l'Université de Montréal et de certains départements de l'Université du Québec à Montréal (sociologie, sciences politiques et sexologie) et au travail de plusieurs membres de l'A.D.Q.

A l'occasion du dixième anniversaire du Département de démographie de l'Université de Montréal, l'A.D.Q. apporta sa collaboration à l'organisation d'un colloque international sur le thème "Démographie et problèmes actuels". Ce colloque, qui eut lieu à Montréal les 2 et 3 mai 1975, attira des conférenciers réputés tels Nathan Keyfitz, Guillermo Maccio, Jean Bourgeois-Pichat, Roland Pressat, Albert Jacquard, Alfred Sauvy et Léon Tabah et fut lui aussi une réussite⁵.

3. Les associations avec d'autres regroupements

3.1 Associations diverses

En tant qu'association, l'A.D.Q. s'est intéressée à d'autres regroupements, sociétés ou associations poursuivant des objectifs analogues ou reliés aux siens. C'est ainsi qu'elle a songé, en 1978, à joindre les rangs de la Fédération canadienne des sciences sociales (F.C.S.S.); des raisons financières l'en ont empêchée; elle a également entretenu certains rapports avec l'Association internationale des démographes de langue française (A.I.D.L.F.) depuis la création de celle-ci en 1976. En 1975, elle devenait membre du Conseil canadien de coopération internationale (C.C.C.I.), sans toutefois renouveler sa cotisation en 1976.

Depuis 1974, l'A.D.Q. est une société membre de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) et depuis 1978, de la Fédération canadienne de démographie (F.C.D.). Si l'évolution de l'A.D.Q. au sein de l'ACFAS se limite à l'organisation des congrès annuels, il n'en va pas de même de sa participation à la F.C.D. En fait, l'A.D.Q. venait à peine de jeter les assises de sa propre constitution lorsqu'elle s'impliqua dans un projet de fédération canadienne de démographie, lequel revint comme un leitmotiv à l'ordre du jour de chacune de ses assemblées générales pendant plus de 5 ans.

3.2 Fédération canadienne de démographie (F.C.D.)

Les origines de ce projet remontent donc à 1973, lorsque l'Assemblée générale de l'A.D.Q. délègua, à titre d'observateur, un membre de son Bureau de direction à une réunion tenue à Kingston le 29 mai sous l'égide de l'Association canadienne de sociologie et d'anthropologie; on devait, au cours de cette réunion, examiner la possibilité de créer une Association canadienne de démographie ou d'études de population. Suite à cette réunion, l'A.D.Q. proposa à ses collègues anglophones de former une association unilingue anglaise de démographes et que cette association fonde, avec l'A.D.Q., une fédération dont elles seraient les deux seules membres. La nécessité, pour l'A.D.Q., de conserver d'une part son caractère distinctif et d'autre part de s'assurer une voix au chapitre national est à l'origine de cette prise de position. C'est ainsi que naissait en août 1974 la Canadian Population Society (C.P.S.).

5. Le ministère de l'Immigration du Québec, l'ACFAS et le secrétariat d'Etat pour la traduction simultanée ont contribué à son financement.

Entre temps, un projet de fédération avait été élaboré par un représentant de l'A.D.Q. et un représentant du groupe anglophone (rapport Piérard-D'Costa), de sorte que dès son Assemblée générale de mai 1974 l'A.D.Q., après un débat épique portant autant sur la pertinence d'une telle fédération que sur la nature de ses statuts, put sanctionner un premier projet de fédération. L'A.D.Q. proposa alors comme nom à la dite fédération: Fédération canadienne de démographie (F.C.D.).

En février 1977, la C.P.S. se prononçait à son tour sur ce projet de fédération, tel que modifié par l'A.D.Q., en y apportant elle-même certaines propositions d'amendements qui furent discutées par l'A.D.Q. à son assemblée générale de mai 1977. Un point demeurant en litige, ce n'est qu'en mai 1978 que l'A.D.Q. accepta l'"Entente relative à la Fédération canadienne de démographie".

La F.C.D. existe donc depuis 1978. Elle a comme objectif de resserrer les liens naturels entre les deux associations membres et de coordonner, voire d'étendre les activités issues de la mise en oeuvre de leurs objectifs respectifs. En ce sens, il lui est loisible de proposer certaines activités aux dites associations; c'est ainsi qu'en 1979, la F.C.D. organisait un colloque ayant comme thème "Les changements dans la distribution par âge et leurs effets". Ce colloque, tenu à Montréal, attira quelque 120 personnes et donna lieu à la présentation de 28 communications, dont 11 en français.

Le mandat du premier Bureau de direction de la F.C.D., qui a exceptionnellement duré trois ans, se termine en cette dixième année d'existence de l'A.D.Q.

Conclusion

D'origine modeste, l'A.D.Q., avec ses 10 ans d'existence, a maintenant acquis ses titres de noblesse. Elle est en quelque sorte entrée dans les moeurs de la gente démographique puisqu'avec ses 140 membres, elle rejoint une très grande majorité des démographes ou personnes oeuvrant dans ce domaine au Québec. Elle compte aussi dans ses rangs des membres qui ne résident ni ne travaillent au Québec mais que l'Association intéresse: ils représentent environ 20% des effectifs.

L'A.D.Q. est demeurée fidèle à ses objectifs et a fait preuve de persévérance, de dynamisme et de vigilance dans la poursuite de ceux-ci. L'A.D.Q. s'enorgueillit particulièrement de sa publication scientifique Les Cahiers québécois de démographie. On doit considérer comme une excellente performance le fait que cette revue, alimentée essentiellement par les membres de l'A.D.Q., réussisse à produire annuellement quelque trente titres d'articles, notes et documents. L'organisation d'une section "Démographie" au congrès annuel de l'ACFAS, donnant une tribune à une dizaine de conférenciers, constitue un autre signe de la vitalité de l'Association. L'attribution, renouvelée depuis 1973, d'une subvention pour la publication des textes des communications dans un numéro des Cahiers témoigne sans doute

de la qualité de ces conférences, autant que de celle des Cahiers. Le congrès représente en outre une excellente occasion de raffermir les liens entre les membres, mission poursuivie également de façon fidèle depuis 10 ans par le Bulletin de liaison de l'Association. L'A.D.Q. ne s'est pas limitée à ces activités, en quelque sorte statutaire; s'appuyant en effet sur les travaux de ses comités ad hoc, elle a su, en temps opportun, faire des représentations auprès d'organismes divers sur des sujets d'ordre démographique, allant même parfois jusqu'à s'impliquer dans certains débats publics animant la scène québécoise. Ces initiatives dénotent une certaine vigilance de la part de l'Association, mais il faut reconnaître que d'aucuns trouvent l'A.D.Q. encore trop timide en cette matière.

Ces principaux piliers dans la vie de l'A.D.Q., de même que quelques autres activités, rappelées ou non dans ce document, ont mis le vent dans les voiles de l'Association. Elle a maintenant atteint son rythme de croisière. Son défi, maintenant passée l'effervescence des débuts, est de conserver l'intérêt des membres pour l'Association et ses activités; elle se doit aussi de faire preuve de vigilance pour ne pas sombrer dans une routine qui menacerait sa perspicacité et son initiative.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOCIATION DES DÉMOGRAPHES DU QUÉBEC, 1977, Dossier linguistique; un aperçu des débats sur la loi 101, préparé par M. Laurent Roy, directeur des Cahiers québécois de démographie, et collaborateurs, (décembre), 205 pages.
- BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES DÉMOGRAPHES DU QUÉBEC, 1973a, "Colloque sur l'avenir des groupes linguistiques au Québec" sous la responsabilité de l'A.D.Q., 2-spécial 2 (24 novembre), 213 pages.
- _____, 1973b, "Mémoire de l'A.D.Q. au ministère des Affaires sociales", rédigé par M. Réjean Lachapelle en collaboration avec les membres du Bureau de direction de l'A.D.Q., 2-4 (décembre): 21-35.
- _____, 1974a, "La situation des langues au Québec", 3-1 (mars), 67 pages.
- _____, 1974b, "Participation de l'A.D.Q. à la Commission parlementaire - Etude du projet de loi no. 22", 3-3 (septembre): 1-8.
- _____, 1974c, "Spécial Bucarest", 3-spécial 2 (décembre), 77 pages.
- CAHIERS QUÉBÉCOIS DE DÉMOGRAPHIE, 1975a, "Recommandations pour le recensement de 1981", mémoire préparé pour Statistique Canada par l'Association des démographes du Québec et rédigé par M. Victor Piché et al., 4-2 (juin): 38-77.
- _____, 1975b, [Année de la femme], 4-spécial (décembre), 95 pages.
- _____, 1976a, "Démographie et problèmes actuels", colloque international de Montréal (mai 1975), 5-1, spécial (mars), 173 pages.
- _____, 1976b, "Statistique Canada répond à l'A.D.Q.", 5-2 (août): 59-63.
- _____, 1979, "Année internationale de l'enfant", 8-2 (août), 119 pages.
- GREGORY, Joël, 1975, "Réflexions sur les politiques d'immigration", Cahiers québécois de démographie, 4-2 (juin): 24-37.
- LALONDE, Carole, 1980, "La démographie au Québec", Cahiers québécois de démographie, 9-1 (avril): 7-27.
- MONGEAU, Jaël, 1980, "Index des volumes 1 à 9", Cahiers québécois de démographie, 9-spécial (décembre), 57 pages.

ANNEXE 1Constitution de l'Association
des démographes du Québec

- Article I - Le nom officiel de l'Association est: "Association des démographes du Québec" et le sigle en est "A.D.Q."
- Article II - Le siège social de l'Association est déterminé par le Bureau de direction et se situe à l'intérieur du Québec.
- Article III - L'Association a pour buts de:
- resserrer les liens entre les démographes;
 - faire connaître la démographie sur le marché du travail;
 - diffuser les connaissances d'ordre démographique.
- Article IV - L'Association n'a aucun but lucratif.
- Article V - La langue de l'Association est le français.
- Article VI - L'aire de recrutement de l'Association ne se limite pas au Québec mais s'étend à toutes les régions où résident des démographes qu'intéresse l'Association.
- Article VII - Peut devenir membre toute personne qui remplit au moins l'une des conditions suivantes:
- posséder une formation universitaire en démographie;
 - consacrer la majeure partie de son temps à la démographie;
 - avoir apporté une contribution appréciable à la démographie.
- Il faut de plus avoir payé sa cotisation pour l'année budgétaire (du 1^{er} juillet au 30 juin) en cours.
- Article VIII - Le montant de la cotisation annuelle est établi par les membres de l'Association lors de l'assemblée générale annuelle. On peut fixer des montants différents pour diverses catégories de membres.
- Article IX - Le Bureau de direction peut, à son initiative ou à la demande d'au moins 25 membres en règle ou 25% des membres, des deux nombres le moindre, proposer le renvoi d'un membre pour des raisons valables et après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé(e) l'occasion de se faire entendre.

Cette proposition doit être examinée par l'Assemblée générale suivante, qui se prononce à la majorité des deux tiers des membres présents. Cette décision est finale. La réadmission éventuelle d'un membre exclu doit être approuvée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers.

- Article X - Le Bureau de direction est composé de sept membres: le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et trois conseillers.
- Article XI - Les mots utilisés au masculin pour désigner les postes des membres du Bureau de direction doivent être écrits dans toutes les lettres, déclarations ou rapports, au masculin ou au féminin selon le sexe de la personne qui l'occupe.
- Article XII - Le mandat du président, du trésorier et du conseiller no 1 se termine les années impaires. Le mandat du vice-président, du secrétaire et des conseillers nos 2 et 3 se termine les années paires. Chacun de ces membres est élu pour 2 ans par l'Assemblée générale.
- Article XIII - Le mandat du Bureau de direction commence le 1^{er} juillet suivant l'Assemblée générale annuelle et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- Article XIV - Le président:
- assure la direction générale des affaires de l'Association;
 - fixe la date des assemblées du Bureau de direction et préside ces assemblées;
 - peut se prévaloir en toute circonstance de son vote prépondérant;
 - doit faire rapport à l'Assemblée générale annuelle des activités de l'année écoulée;
 - est remplacé au besoin par le vice-président;
 - est le gardien de la constitution;
 - n'est pas immédiatement rééligible à la présidence à la fin de son mandat.
- Article XV - Le vice-président:
- partage les tâches du président;
 - remplace le président au besoin;
 - est normalement responsable des comités du Bureau de direction;
 - termine le mandat du président en cas d'empêchement permanent de la part de ce dernier.

Article XVI - Le secrétaire:

- expédie la correspondance courante;
- convoque les membres aux diverses assemblées;
- rédige les ordres du jour et les procès-verbaux;
- conserve les archives;
- assiste au besoin le trésorier.

Article XVII - Le trésorier:

- perçoit au nom de l'Association les cotisations ou toute autre somme d'argent et les dépose dans une institution bancaire désignée par le Bureau de direction;
- fait rapport de l'exercice financier au Bureau de direction et à l'Assemblée générale annuelle; cet exercice financier coïncide avec l'année budgétaire;
- avec l'autre membre du Bureau mandaté à cette fin par résolution du Bureau de direction, il signe les chèques, billets et autres effets bancaires;
- prépare le budget de fonctionnement de l'exercice financier suivant;
- assiste au besoin le secrétaire.

Article XVIII - Les conseillers:

- dirigent les publications de l'Association;
- organisent la participation aux congrès de l'ACFAS;
- expédient et diffusent les publications démographiques;
- dirigent un ou plusieurs comités sur décision du Bureau de direction.

Article XIX - Les membres du Bureau de direction peuvent se faire attribuer diverses autres tâches.

Article XX - Le Bureau de direction peut édicter, modifier ou abolir des règlements sur toute matière découlant de la présente constitution. Ces règlements entrent en vigueur dix jours après leur publication. Ces règlements sont révoqués ou modifiables en tout temps par l'Assemblée générale, à la majorité simple.

Article XXI - Le Bureau de direction est responsable devant l'Assemblée de l'administration de l'Association, y compris l'administration financière.

Article XXII - Toute vacance en cours de mandat se produisant à un poste du Bureau de direction, sauf à la présidence, peut être comblée en faisant appel à un membre en règle de l'Association.

Article XXIII - Le Bureau de direction doit se réunir au moins 4 fois l'an et il ne doit pas s'écouler plus de 4 mois entre deux réunions.

- Article XXIV - Le quorum à toute assemblée du Bureau de direction est de 4 membres.
- Article XXV - Tout membre du Bureau de direction qui s'absente de deux réunions consécutives sans motif jugé valable par le Bureau de direction est considéré comme démissionnaire. Le Bureau de direction peut alors nommer un remplaçant.
- Article XXVI - Un membre du Bureau de direction ne peut appartenir au Bureau de direction plus de six années consécutives.
- Article XXVII - Une assemblée générale a lieu annuellement à la date fixée par le Bureau de direction.
- Article XXVIII - Toute assemblée générale est convoquée à un mois d'avis par le secrétaire à la date, au lieu et à l'heure fixés par le Bureau de direction.
- Article XXIX - Le quorum est de 25% des membres en règle ou 25 membres, des deux nombres le moindre. Tous les membres présents en règle ont le droit de vote.
- Article XXX - Le Bureau de direction peut convoquer des assemblées spéciales pour toute raison jugée valable. Si 25 membres en règle ou 25% des membres en règle (le moindre des deux) demandent par écrit la tenue d'une assemblée spéciale, le secrétaire est tenu de la convoquer dans un délai maximum de 15 jours ouvrables après réception de cette demande.
- Article XXXI - Toute modification à la constitution doit être spécifiée dans l'avis de convocation et adoptée par l'Assemblée générale avec l'appui d'au moins les deux tiers des membres présents en règle. Toute demande de modification à la constitution doit parvenir au secrétariat par écrit avant l'envoi de la convocation pour l'assemblée générale et doit obligatoirement figurer dans l'ordre du jour.
- Article XXXII - La demande de dissolution de l'Association doit être spécifiée dans la lettre de convocation. La dissolution doit être acceptée par les deux tiers des membres en règle présents. Après deux assemblées générales sans quorum, le Bureau de direction peut dissoudre l'Association. L'Assemblée générale ou le Bureau de direction décideront alors du mode de liquidation des biens de l'Association.
- Article XXXIII - Cette constitution entre en vigueur à la clôture de l'assemblée générale durant laquelle elle a été adoptée.
- Article XXXIV - En matière de procédures le code Morin fait autorité.